

DREAL
Service Patrimoine Naturel
Département biodiversité, espèces et connaissance
15 rue Arthur Rane
CS 60539
86020 POITIERS cedex

A l'attention de Mme Vanessa RISPAL

Objet : Dérogation au régime de protection stricte des espèces protégées.

Station traitement des eaux usées ORX

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à l'avis défavorable délivré le 22 août 2022 et votre dernier Email concernant la demande de dérogation au régime de protection stricte des espèces protégées pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées sur la commune d'Orx. Nous vous transmettons le mémoire en réponse à l'avis du CSRPN accompagné du cerfa n°13614-01 pour une nouvelle instruction par vos services. Le cerfa 13616-01 reste inchangé.

Restant à votre disposition pour tout complément,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Francis BETBEDER



P.J. : Mémoire Copie : DDTM